

**225C0291**  
FR0000121220-FS0106

11 février 2025

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**SODEXO**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 février 2025, la société de droit de l'Etat du Delaware Artisan Partners Limited Partnership<sup>1</sup> (1209 Orange Street, Corporate Trust Center, c/o The Corporation Trust Company, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 février 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société SODEXO et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 9 966 627 actions SODEXO représentant 10 935 140 droits de vote, soit 6,74% du capital et 5,004% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SODEXO sur le marché.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par la société Artisan Investments GP LLC (agissant en qualité de « *general partner* »), elle-même contrôlée la société Artisan Partners Holdings LP. Il est précisé que la société Artisan Partners Holding LP. est l'unique membre de la société Artisan Investments GP LLC et l'unique « *limited partner* » de la société Artisan Partners Limited Partnership. La société Artisan Partners Holding LP est contrôlée par Artisan Partners Asset Management Inc (« *agissant en qualité de « general partner »* »).

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 147 454 887 actions représentant 218 512 432 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.